

DEPARTEMENT DU FINISTERE COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS D'ARREE COMMUNAUTE	EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Réunion ordinaire du 10 février 2026
---	---

Membres en exercice	Qui ont pris part à la délibération	Date de la convocation	Date d'affichage
31	22 + 4 pouvoirs	02 février 2026	03 février 2026

N° délibération	Objet
2026-006	Lancement des études opérationnelles sur les bâtiments des ex Salaisons de l'Arrée et la Maison du Lac et demande de cofinancements

Le 10 février 2026 à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par loi à la salle communautaire à Loqueffret sous la présidence de Jean-François DUMONTEIL, Président.

Étaient présents :

BERRIEN : Hubert LE LANN, Brigitte COURBEZ
BOTMEUR : Eric PRIGENT
BRASPARTS : Jean-Yves BROUSTAL, , Josiane GUINVARC'H, Anne ROLLAND
BRENNILIS : Marie-Noëlle JAFFRE, Alexis MANAC'H
HUELGOAT : Gérard TOSSER, Jacques THEPAUT
LA FEUILLEE : Jean-François DUMONTEIL, Annie SALMAS
LOPEREC : Maryvonne LE GUILLOU, Eric GONIDEC, Jean-Yves CRENN
LOQUEFFRET : Alain HAMON
PLOUYE : Grégory LE GUILLOU, Arnaud COZIEN
SAINT-RIVOAL : Mickaël TOULLEC
SCRIGNAC : Georges MORVAN, André PAUL, Jean LE GAC

Pouvoirs : Barbara PERRON à Brigitte COURBEZ, Marc QUEMENER à Jacques THEPAUT, Tiphaine BODENEZ à Jean-François DUMONTEIL, Louis-Marie LE GUILLOU à Alain HAMON

Absents et excusés : Coralie JEZEQUEL, Philippe ROBERT-DANTEC, Claude MOREL, Marie-Brigitte BRETHES, Christophe DANIEL

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle JAFFRE

Rapporteur : Jean-François DUMONTEIL

Une étude de faisabilité du projet de réaménagement et de reconversion des bâtiments de la Maison du Lac à Loqueffret et des ex-Salaisons de l'Arrée sur le parc d'entreprises à Brennilis a été réalisée au cours du deuxième semestre 2025.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique territoriale visant à structurer une filière bois-énergie locale et, au-delà, une véritable filière bois intégrée, au service de la transition énergétique, de l'adaptation

climatique, de la formation, de la création d'emplois et de l'attractivité du territoire des Monts d'Arrée, en lien avec ses ressources naturelles à gérer durablement .

Le projet prend appui sur la création de la SCIC Koad COB, outil coopératif rassemblant acteurs publics, privés et citoyens, dont l'objectif est de produire et de commercialiser une chaleur renouvelable « clé en main » à partir de la ressource bois locale, dans une logique de circuit court, de gestion durable des haies et de résilience climatique.

Les sites de la Maison du Lac et des ex-Saisons de l'Arrée ont été identifiés comme des supports stratégiques pour accompagner le déploiement de cette filière, en accueillant à la fois des fonctions techniques (stockage, séchage, transformation du bois), des fonctions de formation, et à terme un pôle économique et de compétences reconnu à l'échelle régionale.

L'étude de faisabilité est structurée autour de trois horizons temporels complémentaires :

- le court terme (0–2 ans), consacré au lancement opérationnel de la filière bois-énergie et aux premières formations ;
- le moyen terme (0–5 ans), marqué par l'élargissement de l'activité à la transformation du bois, la mise en place d'un chantier-école et la montée en compétences ;
- le long terme (au-delà de 5 ans), visant la création d'un Pôle d'Excellence des Métiers du Bois, reconnu comme Pôle Territorial de Compétences Économiques, associant formation, innovation, incubation d'entreprises et rayonnement territorial.

Le projet est réalisable sous réserve de la conduite d'études complémentaires indispensables, notamment :

- des diagnostics structurels et énergétiques des bâtiments existants,
- des études réglementaires (notamment ICPE, ERP),
- une programmation architecturale et technique détaillée.

Afin de poursuivre ce projet il convient

- de valider la trajectoire en trois phases (court, moyen et long terme),
- de lancer les études techniques, architecturales, réglementaires et financières,
- d'être accompagné par une ingénierie dédiée au projet
- d'autoriser le président à solliciter les cofinancements permettant de poursuivre les études nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Ce projet représente une opportunité stratégique pour Monts d'Arrée Communauté.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- D'approuver la proposition des phases de déploiement du projet global
- De réaliser des études complémentaires pour aboutir à une programmation architecturale et technique détaillée
- De solliciter un accompagnement par une ingénierie dédiée
- De solliciter les cofinancements permettant de poursuivre les études nécessaires à la réalisation du projet présenté

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président,

La secrétaire,

